



Extrait de délibération

Identifiant
2018-04-18

Comité syndical

9 avril 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le neuf avril à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M. Olivier Fouillet a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 mars 2018
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 22 titulaires / 3 suppléants
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 9 titulaires / 28 suppléants
Votants : 25

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier,	BIRONNEAU Pascal, NOLOT Monique →	SERVANT Claude	
Parthenay-Gâtine	BELY Françoise, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean- Claude, LARGEAU Béatrice, De TALHOUET ROY Hervé	ALBERT Philippe, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, → GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent →	GILBERT François CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe, LEMAITRE Thierry, MINEAU Nadine, MORIN Joël, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean- Pierre	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre,		

Contrat régional de dynamisation et de cohésion : Demande de subvention ingénierie pour la mission de chef de projet territorial

Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, par délibération du 10 avril 2017, a fixé les principes et objectifs stratégiques de la nouvelle politique contractuelle territoriale.

Son règlement d'intervention adopté le 26 mars 2018 vise à permettre la déclinaison opérationnelle, il précise les dispositifs mobilisables et répond plus spécifiquement à deux besoins :

- une approche différenciée en fonction du niveau de vulnérabilité notamment en matière d'aide à l'ingénierie territoriale ;
- un cadre d'intervention unifié entre les 3 anciennes régions.

Le Pays de Gâtine, engagé dans le processus de contractualisation, a été classé territoire en situation de vulnérabilité relative. Il pourra bénéficier du contrat dit de « dynamisation et de cohésion » dont découleront l'ensemble des modalités relative à l'élaboration du contrat, à son animation, son suivi, son évaluation, à l'ingénierie mise en œuvre et aux financements mobilisés.

Concernant l'aide à l'ingénierie sous forme d'aide au poste, elle portera sur les profils suivants :

- Chef de projet territorial (maximum 0,5 ETP) : interlocuteur privilégié de la Région, il œuvre à l'élaboration du contrat et à sa mise en application, son suivi et application ;
- Chef de projet économie, emploi, formation (1 ETP) : animateur et coordonnateur de l'action économique sur le territoire de projet en lien avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème territorial ;
- Chargé(e/s) de mission thématique (1,5 ETP) : ingénierie mobilisée sur les dispositifs et thématiques prioritaires de la Région.

D'ores et déjà, ce soutien peut être sollicité pour une activité engagée à compter du 1^{er} janvier 2018 pour assurer les missions suivantes :

- la poursuite des projets et actions en cours dans le territoire,
- la préparation du futur contrat.

Le Service Territoire nous a ainsi fait savoir que nous pouvions déposer une demande de financement pour la mission de Chef de projet territorial, année 2018 sur la base d'1/2 ETP maximum, avec une subvention plafonnée à 12 500 € (50% de prise en charge maximum). Elle sera instruite à la commission permanente du mois de juillet.

Betty Fortuné assure, en complément de sa fonction de chargée de mission développement économique, les mission d'élaboration / suivi / animation des dispositifs de contractualisation (contrat de ruralité, contrat régional). Elle est donc chargée de la préparation du futur contrat de dynamisation et de cohésion régional.

Les membres du comité syndical autorisent le président à déposer auprès des services régionaux une demande de subvention pour la mission de chef de projet territorial assurée par Betty Fortuné selon les conditions mentionnées ci-dessus et le plan de financement prévisionnel suivant :

Prénom et NOM de l'animateur	Missions	Type et durée du contrat	Organisme (si convention de partenariat)	Coût des charges (bruts + charges)	Plan de financement					
					Région	UE	Etat	Département	Fonds propres	Autres
Brigitte FORTUNE	Chef de projet territorial	CDI		45 600,00 €	11 400,00 €	- €	- €	- €	34 200,00 €	- €
TOTAL GENERAL				45 600,00 €	11 400,00 €	- €	- €	- €	34 200,00 €	- €

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme

Le Président
 Didier GAILLARD